

## **MOTION**

# **Renouvellement Autorisation Unique Pluriannuelle OUGC Lot**

La Chambre d'Agriculture du Lot, réunie en Session le 21 Novembre 2023 sous la présidence de Monsieur Christophe CANAL, adopte la motion suivante :

### **Considérant**

- Le travail exemplaire effectué par l'OUGC Lot depuis sa désignation en terme d'amélioration de connaissances et de gestion des prélèvements d'irrigation,
- Tous les efforts consentis par les irrigants depuis des années en termes de modification de leur assolement, d'économies d'eau, ou encore de diminution des impacts des prélèvements sur les milieux,
- La sécheresse 2022 qui a entraîné des prélèvements importants d'irrigation pour sécuriser les productions du bassin.

### **Constate**

- Que le changement climatique impactera tous les agriculteurs et entraînera une hausse des volumes en eau dédiés à de l'irrigation,
- Que de plus en plus de jeunes agriculteurs en cours d'installation se tournent vers des ressources en eau sécurisées (retenues individuelles, Lot Domanial...),
- Qu'aucun ouvrage structurant n'a été fait sur le bassin du Lot depuis le protocole d'accord signé entre l'État et la profession agricole du Grand Sud-Ouest alors que plusieurs projets avaient été identifiés sur notre territoire,
- Que le projet actuel d'arrêté d'AUP tend à contrôler jusqu'aux décisions internes propres à une exploitation agricole,
- Que les volumes prélevables sont grandement diminués alors même que la plupart des bassins en question ne souffrent pas de déficit excessif.

### **Souhaite**

- Déposer un recours gracieux afin de pouvoir discuter avec Mme. La Préfète et ses services pour modifier cet arrêté.

**Délibéré à Cahors, le 21 novembre 2023**

**Christophe CANAL**  
**Président**

